

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 1 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : BRANDT EnzUp Zn

Code produit : 52002BRN

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Micronutrient fertilizer

Utilisations déconseillées : Refer to product label

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

BRANDT Consolidated, Inc.
2935 South Koke Mill Road
Springfield, Illinois 62711
1-217-547-5800
msds@Brandt.co
www.brandt.co

Ligne d'urgence :

MONDE (y compris Royaume-Uni et Allemagne)

CHEMTREC

1-800-424-9300 (24 heures)

Virgin Islands 1-800-424-9300 (24 HOURS)

International Maritime +1 (703) 527-3887 (24 HOURS)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification conforme au Règlement canadien sur les produits dangereux (RPD) DORS/2022-272 :

Irritation oculaire, Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H319 Provoque de graves irritations oculaires

Déclarations de mise en garde :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection auditive.

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 2 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Dangers pour la santé non classés ailleurs (HHNOC):

None

Dangers physiques non classés ailleurs (PHNOC) :

None

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification | Nom | Poids % |
|---------------------------|-----------------|---------|
| Numéro CAS : 7733-02-0 | Sulfate de zinc | 0.1-0.3 |

Informations supplémentaires : Aucune

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes respiratoires se développent ou persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Laver la zone avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si une irritation cutanée se développe ou persiste, consulter un médecin.

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des lentilles de contact et les retirer s'il y a lieu. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si une irritation oculaire se développe ou persiste, consulter un médecin.

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin /

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 3 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des larmoiements.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA).

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 4 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols/poussières. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Aucune limite d'exposition professionnelle indiquée pour le(s) ingrédient(s).

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 5 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

| | |
|---|--|
| État physique : | Liquide |
| Couleur : | Colorless to light yellow |
| Odeur : | Non déterminé ou non disponible |
| Valeur pH : | 7,0 à 8,0 |
| Point de fusion / point de congélation : | Non déterminé ou non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition : | Non déterminé ou non disponible |
| Point d'éclair : | Non déterminé ou non disponible |
| Inflammabilité (solide, gazeux) : | Non déterminé ou non disponible |
| Limite d'explosion supérieure : | Non déterminé ou non disponible |
| Limite d'explosion inférieure : | Non déterminé ou non disponible |
| Pression de vapeur : | Non déterminé ou non disponible |
| Densité : | Non déterminé ou non disponible |
| Densité relative : | 1.150-1.170 g/cm ³ (9.597- 9.764lb/gal) |
| Solubilités : | Non déterminé ou non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé ou non disponible |
| Température d'autoinflammation : | Non déterminé ou non disponible |
| Température de décomposition : | Non déterminé ou non disponible |
| Viscosité cinématique : | Non déterminé ou non disponible |
| Densité de vapeur relative : | Non déterminé ou non disponible |
| Caractéristiques des particules : | Non déterminé ou non disponible |

Informations supplémentaires

Aucune information additionnelle

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 6 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Voie | Résultat |
|-----------------|------------|--|
| Sulfate de zinc | orale | DL50 Rat : 1710 mg/kg |
| | dermique | DL50 Rat : > 2000 mg/kg |
| | inhalation | Rongeurs LC50 : >= 3,1 mg/L (4 heures [aérosol]) |

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|-----------------|---------------------------------------|
| Sulfate de zinc | Provoque de graves lésions oculaires. |

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 7 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

| Nom | Classification |
|-----------------|----------------|
| Sulfate de zinc | Sans objet |

Programme national de toxicologie (PNT) :

| Nom | Classification |
|-----------------|----------------|
| Sulfate de zinc | Sans objet |

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune information additionnelle

SECTION 12 : Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 8 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|-----------------|---|
| Sulfate de zinc | Poisson CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> : 0,122 mg/L (96 heures) |
| | Invertébrés aquatiques CE50 <i>Daphnia pulex</i> : 0,105 mg/L (48 heures [mobilité]) |
| | Plantes aquatiques CE50 <i>Raphidocelis subcapitata</i> : > 0,008 mg/L (72 heures [taux de croissance]) |

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|-----------------|--|
| Sulfate de zinc | L'évaluation de la persistance basée sur la biodégradabilité n'est pas pertinente pour les composés inorganiques tels que cette substance. |

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|-----------------|--|
| Sulfate de zinc | L'évaluation de la bioaccumulation à l'aide d'une évaluation classique du FBC n'est pas considérée comme pertinente pour les composés inorganiques tels que cette substance. |

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

| Nom | Résultat |
|-----------------|---|
| Sulfate de zinc | L'évaluation de la mobilité dans le sol ne s'applique pas aux composés inorganiques tels que cette substance. |

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

| | |
|-----------------|---|
| Sulfate de zinc | L'évaluation PBT (persistant, bioaccumulable, toxique) ne s'applique pas aux substances inorganiques. |
|-----------------|---|

Évaluation vPvB :

| | |
|-----------------|---|
| Sulfate de zinc | L'évaluation vPvB (très persistant, très bioaccumulable) ne s'applique pas aux substances inorganiques. |
|-----------------|---|

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 9 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

Autres effets indésirables : Aucune information additionnelle

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il est de la responsabilité du producteur des déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux organismes réglementaires applicables.

Emballages contaminés :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

| | |
|--|----------------|
| N° UN | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | Aucune |
| Groupe d'emballage | Aucune |
| Risques environnementaux | Aucune |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucune |

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

| | |
|--|----------------|
| N° UN | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | Aucune |
| Groupe d'emballage | Aucune |
| Risques environnementaux | Aucune |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucune |

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

| | |
|--|----------------|
| N° UN | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport | Aucune |
| Groupe d'emballage | Aucune |
| Risques environnementaux | Aucune |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucune |

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Page 10 sur 10

BRANDT EnzUp Zn

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Informations supplémentaires : Aucune information additionnelle.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucune

Avertissement :

Ce produit a été classé conformément au Règlement canadien sur les produits dangereux (RPD) DORS/2022-272, à la Révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la Révision 8 du SGH. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 04.27.2026

Fin de la fiche de données de sécurité